

# Une galaxie près de chacun de nous

## Le SSESOCQ c'est comme une galaxie

Vu de loin, on peut y voir un ensemble de composantes qui impressionnent et invoquent l'admiration. De plus près, ces composantes sont de multitudes lieux de travail, isolés, différents, qui oscillent entre le confort d'une convention collective et les luttes d'équité et de solidarité. S'arrêter là est une grande erreur, il faut regarder encore de plus près.

Si nous avons une vue d'ensemble qui paraît rassurante, éblouissante, c'est dans chacun des éléments qu'il faut chercher les réponses. Ces éléments sont chacun de vous ; les membres, les membres délégués, les administrateurs du conseil d'administration, les personnes-ressources.

La question à se poser est relativement simple. Que serait notre galaxie sans chacun de vous ? Elle serait certainement différente. Elle serait assurément moins intéressante.

Le message qu'il faut comprendre est aussi relativement simple. Ce n'est pas uniquement le travail d'une poignée de membres au conseil d'administration qui nous donne une si belle galaxie. Ce sont aussi les gestes quotidiens de chacun de vous pour la sauvegarde des droits, le respect des autres, l'équité sociale, la dignité des personnes. À travers chacun de vous, il y a des leçons de solidarité et d'entraide qui font de notre galaxie ce qu'elle est.

***Le SEESOCQ est à l'image de ses membres et nous pouvons en être fiers.***

Au nom des membres du conseil d'administration,  
recevez nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle année qui s'annonce,

**Richard Vennes**, président

---

# ACTION-MOBILISATION

par Richard Vennes

Comme vous le savez le gouvernement Charest fait la UNE et les syndicats aussi. À notre échelle locale, nous devons agir non seulement en tant que membres syndiqués mais aussi comme citoyens. Dans l'analyse de la conjoncture, ne nous cachons pas que tous les milieux sont menacés par cette réingénierie de l'État. Nos acquis sociaux sont en danger.

La CSQ a élaboré un plan d'action pour les prochains mois. Le **samedi 14 février prochain** est une date à retenir et un conseil général spécial est possible d'ici le 9 février 2004. Il va de soi que les membres SEESOCQ sont invités à prendre part aux manifestations qui seront proposées par la CSQ. Au-delà des bannières, c'est une question de solidarité du monde du travail et de solidarité sociale.

Si vous avez participé à l'une ou l'autre des manifestations au cours des dernières semaines, nous vous invitons à nous en faire part afin de connaître l'implication des membres du SEESOCQ jusqu'à maintenant.

---

# ALERTE ROUGE !

par Richard Vennes

La CSQ a lancé, le mardi 9 décembre, lors de son conseil général la vidéo **ALERTE ROUGE** qui se veut un outil dynamique pour supporter votre plan de mobilisation contre le gouvernement Charest.

## Contenu de la vidéo

La météo politique annonce beaucoup de turbulence au Québec au cours des prochains mois...

Pour nous aider à naviguer dans la tempête, nous avons fait appel à une pilote chevronnée, Nicole de Sève, conseillère syndicale à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Elle nous présente, en première partie de cette vidéo, les principales clés pour comprendre le casse-tête politique que le gouvernement Charest met actuellement en place à Québec et qui s'avère être, en fait, un vaste plan de déconstruction de l'État québécois.

La CSQ a lancé son mouvement de résistance à cette offensive gouvernementale sans précédent dès son premier conseil général de négociation en septembre dernier. Dans la deuxième partie de cette vidéo, vous pourrez revoir, en condensé, les faits saillants des principales actions menées par la Centrale dans le cadre de ce mouvement au cours de l'automne 2003.

**Durée : 21 min. 36 sec.**

Pour visionnement, vérifiez auprès de votre employeur s'il a en sa possession la cassette.  
Vous pouvez aussi contacter Richard Vennes au numéro (514) 894-9404 pour emprunter la cassette.

---

## Session de formation

La formation donnée par monsieur André Morin lors du conseil des déléguées et délégués du mois de novembre au Mont Ste-Anne **Comment vivre et gérer sa négociation** fut très appréciée. Nous travaillons à organiser la formation du mois de mai et nous demeurons attentifs à vos suggestions.

**Marlène Labrèche**, vice-présidente  
et conseillère à la formation

---

## Secteur public

# Négociation

par Gilles Lemieux

Oui, ça nous concerne parce qu'on y négocie, principalement, les régimes de retraite, les salaires, les droits parentaux et que la plupart de nos conventions collectives reproduisent ces ententes ou contiennent des clauses « remorques » pour le salarial. Voici donc un résumé de ces principales revendications :

### La retraite

Améliorer le revenu à la retraite :

- . par la revendication, prioritaire, d'une amélioration de l'indexation de la rente ;
- . par la revendication d'autres bonifications améliorant le revenu à la retraite (à déterminer ultérieurement) ;
- . par la possibilité de rachat d'années remboursées ;
- . par la recherche d'une formule de retraite graduelle, à coût neutre pour le régime.

### Les salaires

Assurer la protection du pouvoir d'achat et la participation à l'enrichissement collectif pour toutes et tous, notamment :

- a) par une majoration des échelles et taux de traitement de 4,5 % à compter d'une date à déterminer afin de compenser la perte du pouvoir d'achat en 2003, de 4 % le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et de 4 % le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;
- b) par une clause d'indexation applicable dans le cas où l'inflation enregistrée s'avérerait supérieure au facteur de protection inclus dans les paramètres généraux.

### Les droits parentaux

- a) par l'amélioration de l'accès aux congés pour le personnel à statut précaire et à temps partiel ;
- b) par la création d'une banque de 10 jours de congé pour responsabilités parentales, dont cinq rémunérés ;
- c) par l'allongement du congé de paternité rémunéré ;
- d) par la possibilité de cotiser au régime de retraite pendant le congé parental.

### Modifications au Régime des rentes du Québec

Le 23 octobre dernier, le ministre Claude Béchard a annoncé un projet de modifications au régime des rentes du Québec dont les principaux éléments sont les suivants :

1. possibilité de toucher la rente de retraite dès 60 ans, même si la personne est toujours au travail ;

2. il n'y aurait plus de soustraction de 15 % des mois où les cotisations ont été les plus faibles avant de calculer la moyenne des salaires admissibles. Conséquence : **la rente de retraite serait inférieure aux règles actuelles dans presque tous les cas** ;
  3. la personne attendant après 65 ans pour demander sa rente de retraite verrait celle-ci augmenter de 0,7 % par mois au lieu de 0,5 % ;
  4. il n'y aurait plus de distinction à partir de 60 ans dans la définition d'invalidité : donc paiement de la rente « ordinaire » ;
  5. la rente à vie pour une conjointe ou un conjoint survivant serait remplacée par **une rente temporaire de 3 ans**. La perte par rapport à la situation actuelle pourrait être énorme et pénaliserait surtout les femmes en raison de l'espérance de vie.
  6. la rente d'orphelin passerait de 59 \$ à 187 \$ par mois.
-

## Assurances SSQ 2004

# AUGMENTATION DE PRIMES

par Gilles Lemieux

### 1. Primes 2004

Vous trouverez ci-après le tableau des primes 2004 pour nos protections d'assurances SSQ. On n'y échappe pas : le prix des médicaments se répercute directement sur les coûts d'assurance maladie et l'expérience du régime (soit le nombre de personnes en invalidité) crée une pression à la hausse sur les coûts de l'assurance salaire.

### 2. Augmentation du régime d'assurance maladie 1 à 2 et du régime 2 à 3

Il est possible d'augmenter la protection d'assurance maladie sans preuve d'assurabilité à la condition de le faire dans les 30 jours des événements suivants :

- . le mariage;
- . la cohabitation depuis plus d'un an;
- . la naissance ou l'adoption d'un enfant;
- . la cessation de l'assurance de la personne conjointe ou des enfants à charge;
- . l'obtention d'un contrat d'engagement à temps plein.

### 3. Les produits anti-tabac

Les produits anti-tabac couverts par notre régime sont les mêmes que ceux couverts par le régime général d'assurances médicaments et les frais admissibles par réglementation sont passés de 600 \$ à 620 \$ par année civile, par personne assurée.

**Tableau des primes par période de 14 jours  
Taux au 1<sup>er</sup> janvier 2004**

	<b>Individuel</b>	<b>Familial</b>	<b>Monoparental</b>
Maladie 1	18,55	45,51	27,55
Maladie 2	23,37	56,25	34,87
Maladie 3	28,37	67,19	42,36
Maladie adhérent(e) exempté(e)	0,58	0,58	0,58
Complémentaire 2 - Régime B	1,410 % du traitement		
Complémentaire 3 - assurance vie de l'adhérente ou l'adhérent par 1 000 \$ de protection			
Assurance vie de base premiers 5 000 \$ 20 000 \$ suivants	*0,000 \$ 0,108 \$	<p>* Il y a congé de primes pour les premiers 5 000 \$ d'assurance vie de base. De ce fait, les primes avant taxe par période de 14 jours sont de 0,53 \$ pour une protection de 10 000 \$ et de 2,10 \$ pour protection de 25 000 \$</p> <p align="center"><b>Notes</b></p> <p>La taxe de vente provinciale de 9 % doit être ajoutée à ces primes.</p> <p>La prime payable à SSQ comprend, au régime de base, les 15 \$ par année pour la contribution à l'AREQ.</p>	
Assurance vie additionnelle			
Moins de 30 ans	0,023 \$		
- 30 à 34 ans	0,026 \$		
- 35 à 39 ans	0,033 \$		
- 40 à 44 ans	0,046 \$		
- 45 à 49 ans	0,073 \$		
- 50 à 54 ans	0,124 \$		
- 55 à 59 ans	0,215 \$		
- 60 à 64 ans	0,301 \$		
- 65 à 69 ans	0,426 \$		
- 70 à 74 ans	0,530 \$		
- 75 ans et plus	1,143 \$		
Assurance vie du conjoint(e) et des personnes à charge	1,32 \$		